

Ligne directe : 02 72 01 46 69 - Le matin

Comptabilité : 02 72 01 46 71 - Le matin
Répondeurs l'après-midi
Fax : 02 51 82 44 41
Gestionnaire : Karine SEJOURNE
Mail : syndic10@cabinet-lefeuvre.com

Réf : KS / AC
C1248 LE GOLF
DISTRIBUTION du
RÈGLEMENT DE COPROPRIÉTÉ
Entré en vigueur le 01/01/2019

**INFORMATION AUX
COPROPRIETAIRES OCCUPANTS**

**Allée Marcel Dupré
Allée Antonio Vivaldi
Place Baptiste Lulli
Allée François Couperin
Allée Jehan Alain
Allée César Franck
Rue Wolfgang Amadeus Mozart
Allée Jean-Sébastien Bach**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous informons que, après l'adaptation approuvée par l'assemblée générale du 23 avril 2018, de l'État descriptif de division et du Règlement de Copropriété, le document imprimé correspondant vous sera prochainement distribué.

Pour le retirer, nous vous invitons à vous présenter dans les locaux de la :

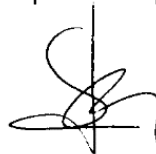
- **Salle de réunion située au rdc du 4 Allée Antonio Vivaldi :**
 - le matin de 7h00 à 9h00
 - le midi de 13h30 à 14h15
- **du lundi 04.03.2019 au vendredi 08.02.2019 inclus**

Votre exemplaire vous sera remis contre signature de la feuille de présence sur ces horaires de permanence.

En cas d'impossibilité, un pouvoir/autorisation est disponible dans l'espace client sur le site internet du Cabinet Lefevre (<https://www.lefeuvre-immobilier.com/>) pour vous permettre de mandater un représentant de votre choix, qui pourra retirer votre exemplaire en même temps que le sien.

Vous remerciant et restant à votre disposition,
Nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, en l'expression de nos salutations distinguées.

Karine SEJOURNE
Principale de copropriété



Ligne directe : 02 72 01 46 69 - Le matin

Comptabilité : 02 72 01 46 71 - Le matin
Répondeurs l'après-midi
Fax : 02 51 82 44 41
Gestionnaire : Karine SEJOURNE
Mail : syndic10@cabinet-lefeuvre.com

Réf : KS / AC
C1248 LE GOLF
DISTRIBUTION du
RÈGLEMENT DE COPROPRIÉTÉ
Entré en vigueur le 01/01/2019

**INFORMATION AUX
COPROPRIETAIRES OCCUPANTS**

**Rue du Congo
Allée Jean-Philippe Rameau
Allée Louis Vierre**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous informons que, après l'adaptation approuvée par l'assemblée générale du 23 avril 2018, de l'État descriptif de division et du Règlement de Copropriété, le document imprimé correspondant vous sera prochainement distribué.

Pour le retirer, nous vous invitons à vous présenter dans les locaux de la :

- **Salle de réunion située au rdc du 4 Allée Antonio Vivaldi :**
 - **le matin de 7h00 à 9h00**
 - **le midi de 13h30 à 14h15**
- **du lundi 11.03.2019 au vendredi 15.03.2019 inclus**

Votre exemplaire vous sera remis contre signature de la feuille de présence sur ces horaires de permanence.

En cas d'impossibilité, un pouvoir/autorisation est disponible dans l'espace client sur le site internet du Cabinet Lefevre (<https://www.lefeuvre-immobilier.com/>) pour vous permettre de mandater un représentant de votre choix, qui pourra retirer votre exemplaire en même temps que le sien.

Vous remerciant et restant à votre disposition,

Nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, en l'expression de nos salutations distinguées.

Karine SEJOURNE
Principale de copropriété

